



Yverdon-les-Bains, janvier 2024

Av. des Sports 48
1400 Yverdon-les-Bains
mail : info@e-f-y.ch

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité. Grâce à votre précieux soutien, l'Entraide familiale yverdonnoise peut poursuivre son action et maintenir ses activités à caractère social.

La cotisation pour l'année 2024 est de CHF 40.-

Lors du règlement de votre cotisation, aidez-nous à réduire nos frais administratifs en payant à la caisse du « Vestiaire » ou par internet, dans la mesure de vos possibilités.

Nous saisissons l'occasion de ce courrier pour vous rappeler que le stationnement sur le parking de Landi n'est autorisé que si vous vous rendez dans leur magasin.

Vous trouverez, joint à ce courrier, l'agenda du Vestiaire avec toutes les dates importantes. Nous vous transmettons également notre nouveau règlement qui inclut quelques modifications importantes telles que :

- Art. 5 : Tous les articles doivent être lavés, repassés et d'actualité. Semelles et talons des chaussures en parfait état. Les articles non-conformes seront refusés lors de la taxation **ou retirés de la vente après taxation.**
- Les jeux de société doivent être contrôlés par le client qui les met en vente afin qu'ils soient complets.
- Dès janvier 2024, les peluches, les DVD et les CD ne seront plus acceptés.
- Art. 7 – Vaisselle, livres, bric-à-brac, jouets, meubles, poussettes, mobilier pour bébés, matériel divers : **après 2 mois**, les objets sont vendus à 50% pendant **1 mois**. Passé ce délai de vente à 50%, les objets deviennent propriété de l'EFY.
- La cotisation annuelle est de CHF 40.- quel que soit le moment de l'adhésion dans l'année. Toute inscription faite en décembre est également valable pour l'entier de l'année suivante.

Nous constatons malheureusement que le nombre de vols est en constante augmentation à l'intérieur du magasin. Dès lors, nous vous informons qu'un système de vidéosurveillance a été mis en place et que les enregistrements pourraient être utilisés à toutes fins utiles.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration et vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Le comité de l'EFY

Tout éventuel désistement doit être annoncé par écrit ou par mail.